



Décembre 2017
N° 17

BULLETIN D'INFORMATION

EDIT'EAU

Nous avons choisi cette année " le changement climatique ", comme thème de communication. C'est un sujet omniprésent, car son influence semble de plus en plus importante. En effet, l'année 2017 a été marquée par un déficit chronique en eau. Des mesures de restriction et de réutilisation sont donc nécessaires pour apprendre à moins consommer et surtout à moins gaspiller l'eau.

L'eau est un bien commun à préserver. Nous devons définir localement une stratégie d'adaptation qui nous permettra de limiter les conséquences du réchauffement climatique sur notre territoire.

Cette édition spéciale sur le changement climatique a pour vocation de présenter les résultats de la journée d'information du bassin de la Sélune qui a eu lieu le mardi 4 juillet 2017 sur la commune des Loges-Marchis. Les présentations du matin ont permis d'expliquer les enjeux du bassin versant face au changement climatique et les ateliers de l'après-midi ont fait ressortir des propositions d'actions. En partant de ces propositions, nous avons développé des actions nécessaires au territoire, pour s'adapter au changement, en ville et en campagne.

Jacky BOUVET
Président de la CLE du SAGE Sélune,
Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune

Sommaire

EDIT'EAU DU PRÉSIDENT

EDIT'EAU DU PRÉSIDENT

**JOURNÉE D'INFORMATION
DU BASSIN DE LA SÉLUNE**

**CHANGEMENT CLIMATIQUE
ADAPTONS-NOUS
EN VILLE**

**CHANGEMENT CLIMATIQUE
ADAPTONS NOUS
EN CAMPAGNE**

LE SMBS ET LE SAGE

JOURNÉE D'INFORMATION DU BASSIN DE LA SÉLUNE

Le mardi 4 juillet 2017, les élus, usagers et techniciens du territoire ont pu échanger sur les enjeux du bassin de la Sélune face au changement climatique. Deux présentations ont eu lieu le matin sur la gestion de l'eau et le changement climatique. L'après-midi 3 ateliers d'échange ont permis de faire ressortir des propositions d'actions.

Présentation de Frédéric GRESSELIN, de la DREAL Normandie

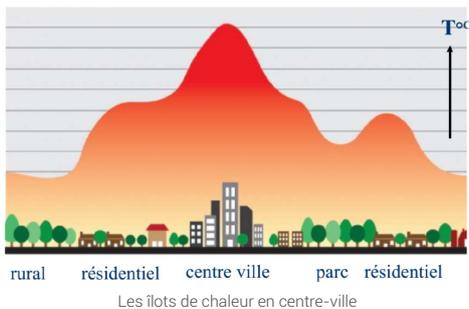
Impacts du changement climatique dans le Sud Manche

Depuis 150 ans environ, en raison des rejets planétaires de gaz à effet de serre, le climat naturel se réchauffe progressivement, jusque dans les années 1980 puis de plus en plus intensément ces 3 dernières décennies. La température moyenne mondiale est même montée de 0,3 °C ces trois dernières années. Si nos activités humaines venaient à se maintenir à un niveau d'intensité aussi important qu'aujourd'hui, la température moyenne du Sud-Manche pourrait augmenter de 3.5°C d'ici 2100 et la pluviométrie annuelle diminuer de 100 mm.



Intervention de Frédéric GRESSELIN

Le territoire de la Sélune possède actuellement un climat doux avec une pluviométrie importante. Malgré l'augmentation des températures et la diminution des pluviométries, le territoire restera attractif. Cependant, la diminution des débits et l'augmentation de l'évapotranspiration, vont augmenter les contraintes hydriques du territoire. Il faudra donc être vigilant sur la capacité des ressources en eau du territoire, à répondre aux activités croissantes.



Une stratégie collective doit donc s'établir face à ce changement, car c'est une problématique globale. Des trajectoires sont à construire dans la collaboration et un questionnement de nos modes de vie est nécessaire.

Présentation de Sarah FEUILLETTE, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie

Le cycle de l'eau est au cœur du changement climatique. Les besoins en eau d'un territoire doivent être adaptés en fonction des ressources disponibles. La résilience des territoires doit être favorisée pour faire face aux événements extrêmes : sécheresses, vagues de chaleur, hausse du niveau marin, baisse des ressources et précipitations fortes...



Approbation de la stratégie d'adaptation

Face à cette problématique de partage et de protection de la ressource, le comité de bassin a élaboré une stratégie d'adaptation. Elle a pour objectif d'inspirer les documents de planification, en apportant aux gestionnaires des territoires des propositions d'actions visant principalement à réduire la dépendance à l'eau et à en préserver la qualité. Onze réponses stratégiques sont proposées, dont certaines prioritaires pour notre bassin : favoriser l'infiltration et végétaliser la ville, améliorer la qualité des rejets, restaurer la connectivité et la morphologie des cours d'eau, limiter le risque d'inondation, développer des systèmes agricoles durables.

Les collectivités, agriculteurs, particuliers, associations et entreprises sont invités à s'engager à travers une déclaration d'engagement, en menant des actions en cohérence avec cette stratégie.



La stratégie d'adaptation

Chacun a intérêt, pour la résilience de son territoire et de son activité, à porter les mesures qui le concernent, d'autant que l'efficacité de l'adaptation pour tous dépendra du niveau d'ambition de chacun...

Atelier sur les milieux aquatiques

Les milieux aquatiques doivent être préservés pour épurer les pollutions et pour réguler les débits des rivières. Le reméandrage des rivières à l'inverse du recalibrage, permettrait d'allonger le chemin de l'eau et donc de renforcer son rôle épuratoire et son rôle tampon. La restauration hydromorphologique des cours d'eau doit être engagée par les collectivités, en envisageant une acquisition foncière des berges, si nécessaire. Une interdiction des plans d'eau et le maintien d'une ripisylve bien gérée pourraient limiter l'évaporation. La préservation des zones humides doit passer par l'interdiction dans les PLU, du drainage des zones humides, dès le premier mètre carré.

Atelier sur les zones urbanisées



Résultats de l'atelier zones urbaines

L'infiltration des eaux pluviales est primordiale pour limiter le ruissellement. Les règlements de lotissement et de PLU peuvent imposer l'infiltration à la parcelle et la création de zones infiltrantes. Dans les projets d'aménagement, une surface minimum en espaces verts pourrait être réglementée en trouvant un compromis entre densification et optimisation du cadre de vie. L'utilisation de matériaux poreux peut aussi être imposée pour les nouveaux aménagements ou lors de la réfection de voirie.

Grands principes d'actions

Certains grands principes d'actions semblent prioritaires pour les participants :

- > reconquérir les zones d'expansion de crue,
- > allonger le chemin de l'eau,
- > éviter l'évaporation,
- > retenir l'eau dans le sol,
- > lutter contre l'érosion des sols,
- > végétaliser la ville et infiltrer les eaux pluviales.

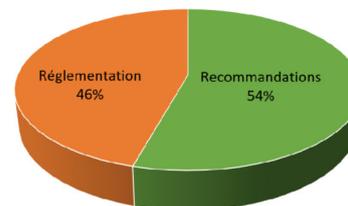
Atelier sur les zones rurales



Atelier sur les zones rurales

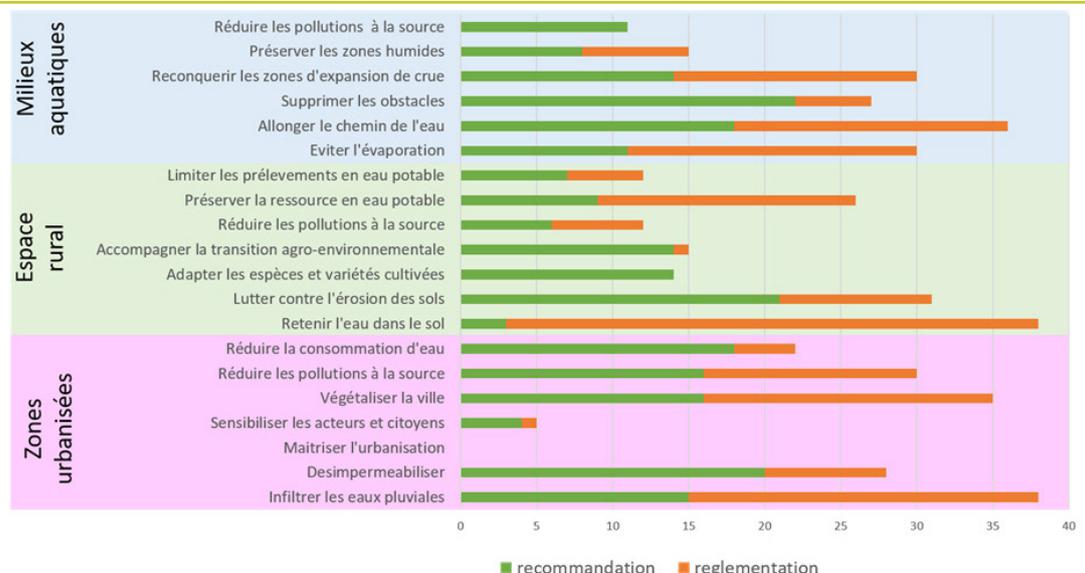
La priorité est de retenir l'eau dans le sol. L'essentiel des propositions sont axées sur l'interdiction du drainage. Pour lutter contre l'érosion des sols, un accompagnement des agriculteurs est primordial pour modifier leurs pratiques concernant le non-labour et sur les couverts végétaux. La transition agro-environnementale doit se faire en favorisant les filières à bas niveaux d'intrants. La préservation et la restauration du bocage est aussi une priorité, les filières bois doivent être développées, afin de le pérenniser. La réduction de la consommation en eau potable passe par la promotion des bons gestes et l'installation d'équipements économes.

Répartition des propositions



Les participants ont émis 185 actions dont 46% du registre réglementaire et 54% en recommandations. 20 grands principes d'actions sont ressortis durant les 3 ateliers.

Vous retrouverez le décompte des recommandations et des actions réglementaires par principe d'action, dans ce graphique, ci-dessous :



CHANGEMENT CLIMATIQUE

ADAPTONS-NOUS EN VILLE

Quels que soient les efforts faits dans le sens de l'atténuation, le changement climatique est déjà à l'œuvre et se poursuivra durant les prochaines décennies, encore plus si rien n'est fait en terme d'atténuation. Il est donc nécessaire d'anticiper ses impacts et de définir des stratégies d'adaptation en milieu urbain :

Des effets sur les territoires urbains, la ville et son environnement

En milieu urbain, avec le changement climatique, les conditions climatiques vont changer : augmentation des événements extrêmes, changement du régime des précipitations, augmentation moyenne de la température. Des aléas et des risques naturels vont être induits par ces changements : baisse des ressources en eau, augmentation des îlots de chaleur et risque d'inondations accrue. Ce qui va influencer l'environnement et le cadre de vie des villes : **l'alimentation en eau potable peut devenir compliquée. Les territoires les plus imperméabilisés peuvent connaître des à-coups d'eau pluviale, des inondations et des îlots de chaleur.**

Une ville imperméable



L'urbanisation des villes a augmenté artificiellement les surfaces imperméabilisées, avec la création des routes, des parkings et des bâtiments. La surface d'infiltration des eaux dans le sol a donc été fortement réduite. Les flux d'eau collectés par les gouttières et fossés se concentrent donc dans les canalisations sans s'infiltrer en profondeur. La recharge de la nappe ne se fait plus et les volumes d'eau collectés s'accumulent. La gestion des eaux de ruissellement devient complexe et induit la création de bassin tampon.

Une ville à risques

En période de forts orages, des débordements de réseaux peuvent avoir lieu. Sans ouvrage de stockage et sans anticipation lors des nouveaux projets, certaines villes se retrouvent inondées. Les eaux pluviales peuvent transporter des matières en suspension, métaux et hydrocarbures issus du lessivage des voiries et elles sont parfois mélangées avec des eaux usées.

Autant de polluants susceptibles de se déverser dans le milieu naturel lors de fortes pluies et de dégrader la qualité de l'eau.



Ruissellement urbain

La ville doit muter



La ville doit donc muter et limiter l'imperméabilisation. L'eau ne peut plus s'infiltrer à la parcelle, mais elle peut être gérée à l'échelle d'un quartier. Il faut alors infiltrer ces eaux de ruissellement durant leur transport.

Les fossés et canalisations étanches peuvent être remplacés par des noues végétalisées où l'infiltration s'effectue tout au long de l'écoulement.

Végétaliser la ville



Parking végétalisé

Les toitures et parkings sont parfois végétalisés et des chaussées perméables peuvent aussi être mises en place.

Cette végétalisation permet d'infiltrer les eaux de pluie de les épurer et de rafraîchir la ville.



Noue végétalisée

Les aménageurs travaillent maintenant sur ces aspects. Les collectivités commencent à prévoir, dans leurs documents d'urbanisme, des règles d'aménagement à respecter.

La collecte et l'infiltration des eaux pluviales est donc réglementées pour gérer les eaux pluviales au plus près des parkings et des bâtiments, dans des noues ou cours d'eau à ciel ouvert. Revégétaliser la ville, pour infiltrer les eaux pluviales, c'est aussi améliorer la qualité paysagère des quartiers.



Végétalisation des trottoirs



Toiture végétalisée

Les trottoirs, les toitures et mêmes les murs peuvent être végétalisés : ils contribuent à infiltrer l'eau, à réduire la température de la ville, à éviter les inondations et à embellir le cadre de vie des habitants.

Réduire les pollutions

Moins d'eau dans les rivières, c'est aussi moins de capacité à diluer et absorber nos pollutions : il faut donc encore réduire nos rejets.



Pied de mur végétalisé

L'utilisation des pesticides est interdite dès 2017 pour les collectivités et le sera en 2020 pour les particuliers. Les espaces publics devront être gérés différemment et nous devons accepter les herbes folles, le tout étant de les mettre en valeurs. Le choix et l'entretien des revêtements, des végétaux et des paillages sont autant de techniques qui permettent de gérer les espaces publics sans polluer. C'est une action collective qui doit être expliquée pour être comprise et démultipliée dans tous les jardins. L'entretien du bocage du territoire sert à pailler les massifs des communes, en redonnant de la valeur au bocage et à son entretien.



Paillage avec des copeaux de bois

Economiser l'eau

Les réseaux d'eau potable doivent rester performants pour que chaque goutte prélevée dans les nappes et les rivières arrive au robinet. Cela suppose de rénover les réseaux avant qu'ils ne cassent et cela a un coût qu'il faut anticiper ! Les bâtiments publics sont parfois équipés de dispositifs hydro-économiques. Chacun peut contribuer à réduire sa consommation d'eau : c'est économique et écologique.



Valorisation des eaux usées traitées

L'eau potable ne doit pas être utilisée pour l'arrosage : utilisons l'eau de pluie stockée au jardin ou réutilisons les eaux usées pour les espaces verts.

Un aménagement durable du territoire

Au sein des collectivités, une transversalité entre les services de l'eau, de l'environnement et de l'urbanisme est primordiale, afin d'initier des projets d'aménagements ayant une gestion intégrée des eaux pluviales et en adéquation avec l'environnement local.



Un aménagement intégré

Les Plans Locaux d'Urbanisme bien intégrés contiennent un règlement prescrivant une gestion des eaux pluviales. Cette gestion est à réfléchir en amont de chaque projet.

Mieux savoir pour mieux agir

Une bonne connaissance hydrologique de son territoire est un bon départ pour gérer et s'adapter aux aléas environnementaux. Une fois les enjeux cernés : inondations, ruissellement, sécheresse..., des groupes de travail peuvent valider une stratégie d'adaptation et mettre en place des indicateurs de suivi pour cerner les phases critiques. Pour se développer durablement un territoire doit croître en fonction de sa capacité à réguler ses rejets : eaux usées, déchets, eaux pluviales, mais aussi en adéquation avec ses besoins : alimentaires et en eau potable. **Les territoires se sont développés autour d'un bassin de vie tourné vers l'économie et le travail. Afin de limiter la dépendance extérieure d'un territoire, il faut maintenant tendre vers des territoires auto-suffisants qui possèdent leur propres ressources alimentaires, en eau et en énergie. Une solidarité amont-aval et urbain-rural doit donc exister...**

CHANGEMENT CLIMATIQUE

S'ADAPTER EN CAMPAGNE

Tout comme en ville, le réchauffement climatique en campagne aura pour conséquences une recrudescence des événements extrêmes, une augmentation des températures et une diminution des ressources en eau, mais les enjeux locaux seront bien différents.

Des effets sur les territoires ruraux et sur les systèmes agricoles

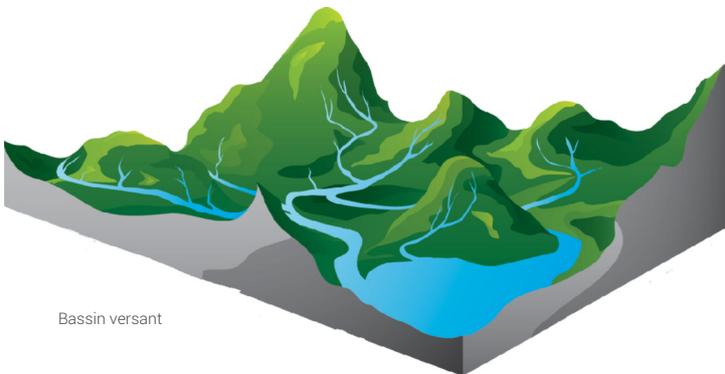
En milieu rural, le changement climatique va perturber les conditions climatiques locales, provoquant des événements extrêmes plus fréquents, changeant le régime des précipitations et augmentant les températures.

Des aléas et des risques naturels pourront être induits par ces changements : baisse des régimes fluviaux l'été, baisse des réserves souterraines, risque de sécheresse des sols, de glissement de boue et d'inondations côtières et fluviales.

Les paramètres agro-climatiques du territoire pourraient donc aussi évoluer : augmentation de la croissance des végétaux, avancement des calendriers culturaux, baisse du confort hydrique des cultures, augmentation de l'évapotranspiration, risque d'échaudage, évolution des pathogènes, baisse du confort d'été des animaux. Les sols pourraient donc devenir plus séchants, plus sensibles à l'érosion, entraînant les pollutions vers la rivière. Une adaptation est nécessaire pour préserver nos ressources en eau.

Rendre l'agriculture plus résiliente

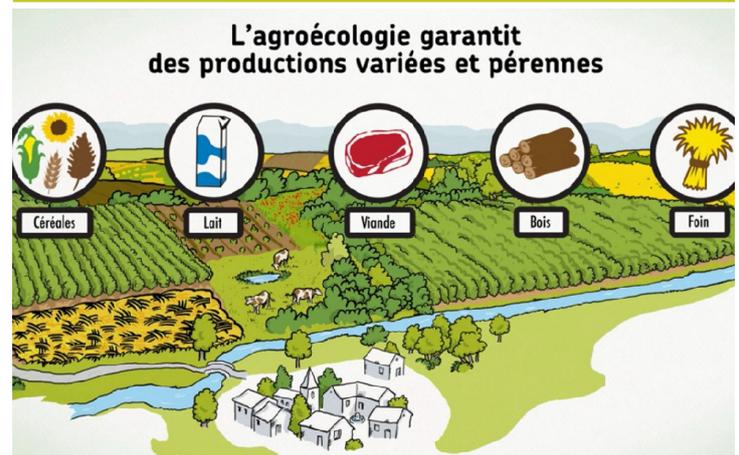
Face à ces perturbations, les territoires ruraux s'adaptent. L'agriculture devient plus résiliente. Les pratiques agricoles et les variétés culturales doivent être en concordance avec les nouvelles conditions pédoclimatiques locales. La préservation de la ressource en eau est une priorité, en réduisant les intrants, tels que les phytosanitaires et les engrais et en privilégiant les systèmes de cultures sobres en eau.



Bassin versant

La résistance naturelle des cultures face aux maladies et aux ravageurs doit être renforcée en allongeant les rotations, en diversifiant les assolements et les variétés de semences et en favorisant les auxiliaires de culture par la mise en place de haies et de zones enherbées. Une lutte biologique peut-être mise en place en introduisant des auxiliaires de culture, afin d'abaisser le seuil de nuisibilité des ravageurs.

Accompagner la transition agricole



L'agroécologie

En soutenant les systèmes agricoles à bas niveau d'intrant, l'agriculture intégrée, l'agriculture biologique et les circuits courts ou de proximité agroécologiques, les collectivités oeuvrent au développement économique rural de leur territoire.

Afin de conforter les systèmes tournés autour des prairies, les collectivités peuvent soutenir les élevages pour maintenir et développer une agriculture durable. Des aides financières et des mesures agroenvironnementales sont mises en place. Les débouchés peuvent aussi être facilités, comme l'approvisionnement des cantines avec des produits locaux.



Faciliter une consommation responsable

Devenir indépendant, c'est avoir moins d'apports : engrais minéral, produits phytosanitaires, régulateurs de croissance, compléments alimentaires, antibiotiques... et c'est exporter et mieux valoriser localement sa production agricole.

Les collectivités ont leur rôle à jouer localement pour faciliter la mise en place de circuits-courts.

Elles peuvent sensibiliser les habitants à une consommation responsable, en communiquant sur les circuits-courts agroécologiques de leur territoire.

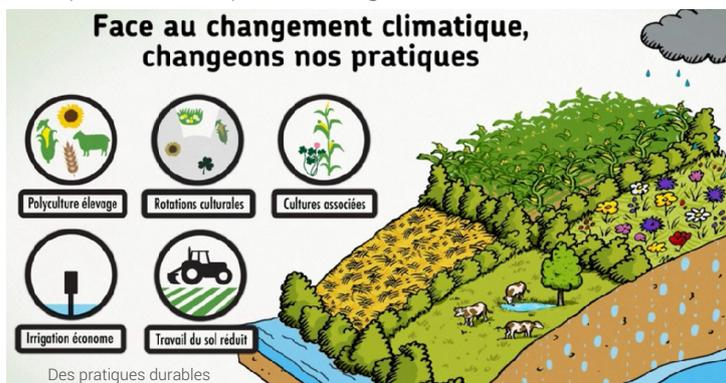
Valoriser les prairies

Tous les systèmes agricoles ne sont pas égaux face au changement climatique. Les surfaces en prairies ont pour effet de stocker le carbone, préserver la qualité des eaux et limiter le ruissellement.

L'élevage extensif valorise ces surfaces, mais la filière est soumise à une rude concurrence. De nombreuses prairies sont retournées pour être mises en culture. Des pratiques plus durables et moins intensives sont en place. Cela passe par la réimplantation de haies en travers de la pente, le développement des prairies plutôt que les cultures, et la restauration des zones humides fonctionnelles en bas de versant. En favorisant l'infiltration en profondeur, plutôt que le ruissellement en surface, on allonge le chemin de l'eau. L'eau arrive de façon plus diffuse et moins vite à l'aval, réduisant les inondations. La pollution qu'elle transporte a le temps d'être dégradée naturellement.



Retenir l'eau dans le sol



Restauration des haies antiérosives

Les exploitations agricoles sont de moins en moins nombreuses et elles ont des surfaces agricoles de plus en plus grandes à gérer. Le bocage ayant perdu ses intérêts agronomiques (clôture naturelle, fagots, bois de chauffage...), il s'érode petit à petit tous les hivers. Pourtant, il joue un rôle majeur dans la lutte contre les ruissellements, en protégeant les sols contre l'érosion et en évitant de contaminer les ressources en eau du territoire. Une politique de préservation des haies antiérosives est menée sur le bassin de la Sélune depuis 2008. Les haies du bassin de la Sélune sont inventoriées et font l'objet d'une préservation dans les documents d'urbanisme. Des commissions bocage sont créées à l'échelle communale afin de gérer de façon durable les haies, en permettant leurs déplacements, sans nuire à l'économie agricole. Afin de maintenir ce bocage durablement, il faut lui redonner de la valeur. Les intercommunalités tentent de réintroduire une rentabilité économique à l'entretien du bocage, en favorisant les filières et les débouchés : bois énergie, paillage bocager... sur leur territoire.



Broyeur à copeaux, bois bocage

Restaurer les milieux aquatiques



Rivière artificialisée

La rectification et le recalibrage des cours d'eau avait pour objectif d'évacuer l'eau le plus vite possible des parcelles et de faciliter l'exploitation en ayant des parcelles moins humides et plus régulières. Ces aménagements ont eu pour conséquence d'accélérer les crues vers l'aval.

La restauration de la continuité écologique et de la morphologie des cours d'eau à l'échelle d'un bassin versant initiée par les collectivités permet à la rivière de mieux absorber les crues et de limiter les inondations.



Zones d'expansion de crues

Préserver les zones humides

Les zones humides jouent un rôle d'éponge : elles stockent l'eau en hiver et atténuent les crues. Elles la restituent en été et maintiennent ainsi un débit dans les cours d'eau. Leur drainage et le recalibrage des cours d'eau les empêchent de fonctionner correctement.



Zone humide inondée

Afin de maintenir leur bon fonctionnement, des pratiques sont à éviter : surpâturage, drainage, fertilisation, retournement et mise en culture. Des Mesures Agro-Environnementales sont contractualisées pour rémunérer les agriculteurs respectant les bonnes pratiques d'exploitation des zones humides.

Accompagner le changement

Sur un bassin à dominante rurale, comme celui de la Sélune, la valorisation de la production agricole locale est un enjeu majeur. Les collectivités contribuent au développement durable de leur territoire que ce soit au niveau, social, économique et environnemental.

De nombreuses démarches trames vertes et bleues et Agenda 21 sont initiées au sein des intercommunalités du bassin. Ces outils de concertation avec la population sont des leviers à valoriser pour accompagner le territoire et la population au changement...

LE SMBS ET

LE SAGE

La Commission Locale de l'Eau a vu sa composition renouvelée par arrêté préfectoral du 9 juin 2017. Lors de l'assemblée générale réunie le 22 septembre 2017, il a été procédé aux élections du président et des vice-présidents. Jacky BOUVET a été reconduit président de la CLE. Joseph BOIVENT est réélu vice-président pour l'Ille et Vilaine, Jean-Paul GAHERY, pour la Mayenne et Daniel PAUTRET pour la Manche. La révision du SAGE Sélune est relancée, avec des groupes de travail en octobre et novembre.

Composition de la Commission Locale de l'Eau :

Collège des représentants des collectivités territoriales

Evelyne GAUTIER LE BAIL,
Conseillère Régionale de Bretagne

Pierre VOGT, Conseiller Régional de Normandie

Florence DESILIERE,
Conseillère Régionale des Pays de la Loire

Louis PAUTREL,
Conseiller départemental d'Ille et Vilaine

Jacky BOUVET, Marie-Hélène FILLATRE,
Carine MAHIEU, Bernard TREHET,
Conseillers départementaux de la Manche

Françoise DUCHEMIN,
Conseillère Départementale de la Mayenne

Gérard BARBEDETTE, Maire de Poilley (35)

Joseph BOIVENT, Maire de la Bazouge du Désert (35)

Jean-Claude BRARD, Maire de le Loroux (35)

Gilbert BADIOU, Maire de St-Hilaire du Harcouët (50)

Joël JACQUELINE, Maire de St Brice de Landelles (50)

Yann RABASTE, Maire de Huisnes sur Mer (50)

Serge SALIOT, Maire de St Laurent de Terregatte (50)

Hervé DESSEROUER, Maire de Mortain (50)

Serge DESLANDES,
Maire adjoint de Romagny- Fontenay (50)

Erick GOUPIL, Maire d'Isigny le Buat (50)

Daniel PAUTRET, Maire délégué de Virey (50)

Patrice ACHARD DE LA VENTE,
Maire adjoint de la Teilleul (50)

Sylvie CROCHET, Maire délégué de Vezins (50)

Constant BUCHARD, Maire de Larchamp (53)

Marie-Antoinette GUESDON, Maire de Pontmain (53)

Maurice ROULETTE, Maire de St Mars/la Futaie (53)

Daniel COURTOIS,
Syndicat Mixte de Production du Bassin du Couesnon

Guy DEROLEZ et Joël PROVOST,
Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche

Gérard TURBAN, SIAEP de Juvigny le Tertre

Jean-Paul GAHERY,
Syndicat d'Eau du Nord- Ouest Mayennais

Le Président du Parc Naturel Régional Normandie Maine, ou son représentant

Collège des représentants des usagers et associations

Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Mayenne ou son représentant

Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche ou son représentant

Le Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine ou son représentant

Le Président de la CCI d'Ille et Vilaine ou son représentant

Le Président de la CCI Ouest Normandie ou son représentant

Le Président de la CCI de la Mayenne ou son représentant

Le Président de la Propriété agricole de la Manche ou son représentant

Le Président de la Fédération de Pêche d'Ille et Vilaine ou son représentant

Le Président de la Fédération de Pêche de la Manche ou son représentant

Le Président de la Fédération de Pêche de la Mayenne ou son représentant

Jacky LEMALLIER, Association Avril,
ou son suppléant Jean-Claude GUILLEMETTE

Jean-Yves SIMON, Eau et Rivières de Bretagne,
ou son suppléant Yvon JERGAN

Benoit BAUDIN, Mayenne Nature Environnement,
ou son suppléant Maurice GERARD

Christian QUENTIN, UFC que Choisir,
ou son suppléant Jacky HEBERT

Collège des représentants de l'Etat et ses établissements publics

M. le Préfet Coordonnateur du Bassin Seine- Normandie, ou son représentant

M. le Préfet de la Région Bretagne,
ou son représentant

M. le Préfet de la Manche, ou son représentant

M. le Préfet de la Mayenne, ou son représentant

M. le Directeur de la DREAL de Normandie,
ou son représentant

M. le Directeur de la DDTM d'Ille et Vilaine,
ou son représentant

M. le Directeur de la DDTM de la Manche,
ou son représentant

M. le Directeur de la DDT de la Mayenne,
ou son représentant

M^{me} la Directrice Générale de l'ARS de Normandie délégation Manche, ou son représentant

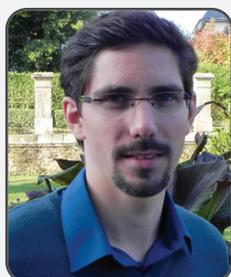
M. le chef du service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité,
ou son représentant

M. le Directeur Territorial et Maritime des Bocages Normands de l'AESN, ou son représentant

Cellule d'animation du Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune



Aurélie JOUE
Animatrice du SAGE



Jérôme BELLOIR
Animateur du bassin versant



Vincent PANIER
Technicien bocage érosion



Richard FOURNEL
Technicien zones humides



Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune

Espace Eco Michel THOURY

7 Boulevard Willy Stein

50240 SAINT-JAMES

Tél : 02 33 89 62 14

Mail : contact@bassin-selune.fr

Web : www.bassin-selune.fr



web

